

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 02 septembre 2019**

*Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Pierre Dulewski, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Genovesio, Sébastien Lagourgue, Alain Malgouyres, Marie-Claire Mourleau, Laurent Normandin-Varenne, Sylvie Pomier,

Excusés : Louis Mainguet, Christian Bonneu, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus,

### **1. Contrat Groupe d'assurance statutaire 2021-2024, modification Taux de cotisation**

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrive à son terme. Monsieur le maire expose la proposition du Centre de Gestion à savoir :

- choix 1 : taux à 6.96 % pour un remboursement à 100 % avec une franchise de 10 jours,
- choix 2 : taux de 6.63% pour un remboursement à 100 % avec une franchise de 15 jours,
- choix 3 : taux de 6.17 % pour un remboursement à 100 % avec une franchise de 30 jours.
- choix 4 : taux de 6.45 %, pour un remboursement à 85 % avec une franchise de 10 jours

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester au taux de cotisation actuel soit 6.45 % avec un taux de remboursement de 85 %.

### **2. Contrat Chœur d'Hommes de l'Albret**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un concert à l'église de Saint Caprais de Lerm à l'occasion de la fête du village, le dimanche 6 octobre 2019, à 16 heures. Cette prestation sera facturée 780 €. L'ensemble des conseillers est d'accord et autorise monsieur le maire à signer le contrat.

### **3. Don à la commune**

Monsieur le maire informe qu'à l'occasion d'un mariage un don de 100 € a été fait à la commune. Il propose d'accepter ce don et de financer des jeux pour l'accueil périscolaire de l'école. L'ensemble des conseillers est d'accord.

### **4. Prestataire copieur**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune loue le copieur de la mairie et celui de l'école à la société Toshiba. Il présente trois offres commerciales et les compare avec pour objectif de faire des économies tout en gardant la qualité de service. Les conseillers demandent de contacter un 4<sup>e</sup> fournisseur avant de prendre une décision.

### **5. Prestataire entretien locaux**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite faire appel à une société de nettoyage pour l'entretien des locaux de la maternelle. L'offre « la moins-disante » correspond à celle de la société @CTIF BOBBY CLEAN, micro entreprise de Monsieur Robert MIGNOT. Le montant de la prestation s'élève à 11952 € pour l'année scolaire y compris la fourniture des produits d'entretien. Il est prévu que cette société intervienne tous les jours de l'année scolaire, soit 5 jours par semaine pendant 36 semaines au tarif de 308 € par semaine. L'ensemble des conseillers est d'accord.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Projet présenté par Madame Fabienne MAINGUET** : Madame MAINGUET, membre du Lions Club féminin d'Agen souhaite réaliser une action sociale au profit de l'Association Let's go Léo. Un concert animé par le « Chœurs d'Hommes d'Auvignon » au sein de l'église de St Caprais de Lerm, sera suivi d'un repas le 14 décembre 2019. Elle sollicite le Conseil Municipal pour la gratuité de la salle des fêtes. L'ensemble des bénéficiaires de la soirée sera

reversé à l'Association Let's go Léo. Sans hésiter, l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette action et accorde la gratuité de la salle des fêtes.

- **Bail Orange** : Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité les services juridiques de l'Association des Maires de France pour évaluer le loyer qui sera demandé à Orange pour le nouveau local. En effet, le loyer proposé par Orange est très insuffisant.
- **Devis monument aux morts** : Monsieur le Maire a demandé un devis pour faire déplacer le monument aux morts. En effet, il souhaite profiter de l'extension du local Orange pour le repositionner et éviter que les cérémonies se déroulent sur la route départementale.
- **SDEE** : Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de borne de recharge pour véhicules électriques implantée sur la commune.
- **Réseau chaleur** : Monsieur le Maire informe une initiative de la commune de Saint Romain le Noble sur la création d'un réseau de chaleur bois pour l'ensemble de leurs bâtiments publics.
- **CDG** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le CDG a envoyé son bilan d'activité 2018. Il est disponible à la consultation en mairie et a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal début juillet.
- **Délibération n°25/2019** : subvention pour le projet d'écrire et de publication d'un livre par une classe de 5° du collège La Rocal : Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention d'un professeur de lettres du collège La Rocal. Le projet a pour objectif de faire écrire un ouvrage par les élèves de 5° sur « Les Femmes à travers l'Histoire ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € (cinquante euros) au collège La Rocal pour ce projet d'écriture d'ouvrage par les élèves de 5° sur « Les Femmes à travers l'Histoire.
- **Centrale d'achat pour la fourniture de papier** : Monsieur le Maire informe que la commune adhère au nouveau groupement d'achat de papier lancé par l'Agglomération d'Agen afin de bénéficier de tarifs d'achat de papier plus intéressants.
- **Enquête publique relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Garonne** : Monsieur le Maire informe que cette enquête se déroulera du 16 septembre au 25 octobre 2019 à la commune de Portet-sur-Garonne.
- **Coupure réseau d'eau** : Une conseillère expose le problème de coupures d'eau et de pression récurant au lieu-dit Tabar. Monsieur le Maire va faire remonter l'information. A ce sujet, Monsieur le Maire fait part d'un incident survenu à Astaffort avec une rupture de canalisation qui a privé ce secteur d'eau potable pendant 3 jours. L'ensemble des conseillers demandent que la cantine soit dotée d'une réserve de bouteilles d'eau.
- **Contrôle toiture école** : Monsieur le Maire informe qu'il envisage de faire faire un contrôle pour vérifier l'état de la toiture de la bibliothèque.
- **Devis parcours de santé** : Monsieur le Maire informe qu'il a demandé une estimation pour la création de 33 trous nécessaires à l'installation aux normes du parcours de santé. L'estimation s'élève à 2760 €. L'ensemble des conseillers trouve l'estimation trop élevée et cherche une autre solution.
- **Lavoir** : L'ensemble des conseillers est d'accord pour l'installation d'une toiture au-dessus du lavoir. La structure fer sera repeinte et l'environnement embelli.
- **Statue de Jeanne d'Arc** : Monsieur le Maire informe que le club de peinture a restauré avec beaucoup de talent la statue de Jeanne d'arc qui a retrouvé sa place au sein de l'église. L'ensemble des conseillers est d'accord pour remercier les artistes peintres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.